



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 27 REPRESENTES : 02</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 6 décembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 19 décembre 2022</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</p> <p>Étaient représentées : Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</p>
--	---

Délibération n°27

Rapporteur : M. Mustapha HADDOU

Objet : Mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

Depuis de nombreuses années, s'est instauré, entre la Caisse des Allocations Familiales (CAF) et la Ville d'Ugine un partenariat privilégié qui s'est matérialisé par des dispositifs contractuels ambitieux qui se sont succédés, comme le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Ce contrat pluriannuel d'objectifs et de financement a permis d'accompagner le développement de l'offre d'accueil sur le territoire et les actions favorisant l'épanouissement des enfants.

Le CEJ a permis ainsi le développement de places à la crèche, le développement des ALSH communaux et OMCS ainsi que des actions spécifiques en lien avec le soutien à la Parentalité et l'accès aux loisirs et la culture.

Dans sa nouvelle convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a souhaité rendre plus lisibles les financements qu'elle apporte à ses partenaires et les accompagner dans une logique plus globale.

Cette volonté s'incarne dans un nouveau dispositif contractuel, la Convention Territoriale Globale (CTG), à destination des collectivités territoriales et du secteur associatif.

Cette convention doit se substituer progressivement aux CEJ arrivés à terme, ce qui est donc le cas pour la Ville d'Ugine, la Ville d'Albertville et la communauté d'Agglomération Arlysère.

Le CEJ 2016-2019 a été prolongé par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2022 mais doit aujourd'hui être remplacé.

La CTG privilégie une démarche transversale et souhaite faire émerger, à l'aide d'un diagnostic partagé entre la CAF et les collectivités, un projet de territoire qui vise à maintenir et à développer les services aux familles.

Cet objectif est tout à fait conforme à l'approche développée depuis de nombreuses années par Ugine, qui proposent une palette complète de services aux familles, qui passe par l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi sur d'autres champs d'intervention dans lesquels la Ville est aussi déjà fortement mobilisée, notamment l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits.

Concomitamment, la CTG vise à harmoniser et simplifier les financements sur les champs de l'enfance et la jeunesse tout en maintenant les financements perçus dans le cadre du CEJ.

Ainsi, la CTG intégrera les 3 collectivités porteuses des compétences Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Famille : en lien avec les modalités prévues pour la mise en œuvre des CTG sur les territoires, la Ville d'Ugine sera cosignataire de la convention avec la Communauté de Communes Arlysère et la Ville d'Albertville.

Ainsi, les trois collectivités associées devront s'engager ensemble dans la conception et la signature d'une CTG 2023-2027 avec une gouvernance partagée qui s'organisera autour de comités de pilotage politique et de comités de suivi technique à l'échelle des trois territoires.

Cependant, compte-tenu des spécificités relatives à chaque territoire, et pour permettre à chaque structure de conserver ses prérogatives, la Ville d'Ugine conserve ses propres instances locales de décision pour faire vivre au quotidien la CTG.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la démarche de mise en œuvre d'une CTG en association avec les deux territoires nommés**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à la CTG avec la CAF de Savoie.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221212-20221212_DE27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

